

Janvier 2022 / N°147

# Reflets Digoin

Le magazine municipal



Digoin - Juin

**Recensement 2022 :**

# Comptons-nous !



DIGOIN

▼ 22 décembre : à l'occasion des festivités de Noël qui se sont tenues fin décembre (voir ci-dessous), l'UCIA Digoin Avenir mettait en jeu trois vitrines bien remplies (scooter, trottinette électrique, cave à vin, cafetière, bons d'achat dans les restaurants, prestations esthétiques, jouets pour enfants, veste, etc.).



► 23 décembre : au total, 64 personnes se sont présentées salle Medics pour donner leur sang lors de la dernière collecte de l'année. Sur les 11 collectes organisées en 2021, 785 dons ont été effectués. Prochaines collectes le 27 janvier de 15h à 19h et le 24 février de 9h à 13h.



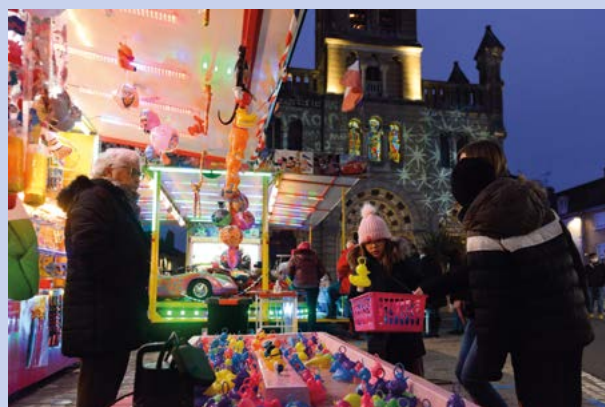
28 décembre : IN MEMORIAM. Bien connu de la cité ligérienne, Michel THIBAUT, après différentes expériences dans le milieu culturel en région parisienne, a intégré la mairie de Digoin en novembre 1996 au sein du service culturel.

Pendant plus de 20 ans et toujours en relation avec les associations locales, Michel a organisé événements et spectacles, promu les différentes manifestations... sans oublier ses fonctions de maître-nageur sauveteur de 1996 à 2008 pendant les périodes estivales puis de gestionnaire de la salle des fêtes. Passionné et amoureux du spectacle vivant, Michel THIBAUT s'est éteint fin décembre à l'âge de 66 ans. La vie culturelle et associative Digoinaise lui doit tant ! Au revoir et merci pour tout l'artiste !



▲ 10 janvier : proposées par l'association locale « Les Maraudeurs », les ventes pour le prochain spectacle de la troupe roannaise « Amicalement Vôtre » ont débuté à l'Office de Tourisme ! Après deux années blanches dues à la pandémie, la Compagnie roannaise proposera un nouveau spectacle les 5 et 6 mars prochains. Les réservations sont toujours possibles par téléphone au 06 24 54 55 72 ou 07 81 08 23 97, avec des permanences à l'Office de Tourisme de Digoin.

## SUCCÈS pour le Marché de Noël !



Ils étaient tous là ! Créateurs, artisans locaux, public pour un marché de Noël très attendu, en centre-ville dans le plus grand respect des règles sanitaires actuelles en vigueur. Un vrai casse-tête pour le Père Noël qui n'a eu que l'embarras du choix pour remplir sa hotte autour de si belles réalisations : maroquinerie, bijoux, décorations... et produits de bouche locaux étaient présents pour faire saliver les gourmands avant les fêtes de fin d'année. Organisée par la Municipalité de Digoin et en collaboration avec l'UCIA, cette édition 2021 du marché de Noël a été "le baptême du feu" et appellera, espérons-le, bien d'autres éditions !



## ÉDITO



Depuis maintenant près de deux ans, nous vivons au rythme de l'épidémie qui continue d'impacter notre quotidien. L'année 2021 nous a toutefois permis, grâce aux efforts de chacun et à l'arrivée de la vaccination, de retrouver quelques précieux instants de convivialité.

Avec mes collègues du Conseil Municipal, nous avons particulièrement apprécié les moments d'échanges que nous avons pu avoir avec vous ces derniers mois, tant essentiels pour la vie de la municipalité.

Mais la situation à nouveau dégradée depuis quelques semaines, associée à un début de cinquième vague, nous ont contraint à annuler une fois de plus vœux du maire et repas des aînés, vers qui vont mes pensées les plus sincères.

Je souhaite renouveler ma reconnaissance à l'ensemble des personnels de santé, qui continuent de lutter sans relâche contre l'épidémie, et avec qui la municipalité est mobilisée pleinement, avec notamment l'ouverture du centre de vaccination il y a maintenant un an.

Cette nouvelle année nous permettra, je le souhaite, de continuer à profiter de ceux qui nous sont chers tout en protégeant la santé de chacun.

2022 sera une année chargée pour notre ville, qui verra s'accomplir de nombreux projets, dans la continuité de ceux menés les années précédentes, avec toujours l'objectif de renforcer l'attractivité et le bien-vivre à Digoin. Certains travaux ont d'ailleurs débuté il y a quelques jours, et nous avons hâte de vous présenter les prochains.

Je renouvelle à chacun d'entre vous mes vœux les meilleurs et les plus sincères.

Continuons ensemble à assurer la protection de chacun, en sachant profiter des instants de bonheur que cette année saura nous offrir.



David Bême

Maire de Digoin  
Vice-Président du Grand Charolais

# Recensement 2022 : LA VILLE DE DIGOIN COMPTE SUR VOUS !

**La commune de Digoïn débute l'année avec son recensement. Vingt agents recenseurs seront chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Non réalisée en 2021, en raison de la crise sanitaire, la campagne 2022 se déroulera du 20 janvier au 19 février. Le recensement est obligatoire.**

## À quoi sert le recensement ?

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc. Les résultats sont produits tous les ans et permettent :

- aux administrations et collectivités locales d'adapter les équipements collectifs : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, transports, etc. et de préparer au mieux les projets locaux ;
- aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements ;
- aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître leur marché potentiel ou les disponibilités de main-d'œuvre sur un secteur géographique donné ;

- aux associations, notamment celles qui œuvrent dans le domaine sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

Plus généralement, l'ensemble des données permettent de répondre aux besoins de la population en adaptant les structures et les services existants.

**Une opération d'importance pour la ville, puisque le chiffrage de la population, validé ensuite par l'Insee, détermine le montant financier des dotations versées par l'État à la commune et encore beaucoup d'autres conséquences. C'est pourquoi votre participation est essentielle !**

Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

## Le recensement respecte-t-il la vie privée ?

Le recensement de la population est une opération entièrement sécurisée. Il respecte les procédures de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la Cnil. L'Insee est le seul et unique organisme qui peut exploiter vos questionnaires. Il est donc impossible que vos informations soient utilisées

pour un contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques liées au recensement sont anonymes. Comme toutes les personnes qui ont accès à vos questionnaires, votre agent recenseur est tenu au secret professionnel. Toutes vos réponses sont donc strictement confidentielles. Vos noms et prénoms ne sont utilisés que pendant la période d'enquête afin de s'assurer que personne n'est compté deux fois. Ensuite, ils ne sont pas conservés dans les bases de données.

## Qui sont les agents recenseurs ?

Ce sont des personnes de confiance recrutées par la collectivité, connaissant parfaitement le territoire de la commune (Plus d'informations en pages 6 et 7).

La commune est découpée en vingt districts de collecte et chaque agent recenseur a pour mission de recueillir les informations de la zone qui lui est attribuée. Il présentera une carte officielle avec sa photo et signée par M. le Maire. La ville de Digoïn vous remercie de bien vouloir réserver le meilleur accueil à votre agent recenseur car participer au recensement est un acte civique obligatoire.

## Comment s'organise l'enquête ?

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](http://Le-recensement-et-moi.fr). Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en

Le recensement 2022  
démarrera le 20 janvier !



ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés. Attention, la période de recensement est propice au développement de démarches, à domicile, de personnes malveillantes. Nous invitons les habitants à être vigilants.

## Que se passe-t-il en cas d'absence ?

Si vous êtes absent de votre domicile lors du passage de l'agent recenseur, celui-ci laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour vous fournir les documents nécessaires au recensement. Vous pourrez ensuite remplir le questionnaire par internet, ou retourner vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à votre agent recenseur ou directement à la Mairie. Si vous êtes absent pour une longue durée, vous pouvez également contacter les services de la mairie de Digoïn.

**Informations :**  
**Service population**  
**03 85 53 73 11**  
**03 85 53 73 12**



**Mme LAUVERNIER**

Cité des Donjons ;  
Place Maréchal Leclerc ;  
Rue Emile Zola (côté pair) ;  
Rue de la Faïencerie  
(côté pair).

**M. RODRIGUEZ**

Quartier de la Briérette :  
Place Maréchal Leclerc ;  
Rue Paul Lafargue ;  
Rue Paul Langevin ;  
Rue François Ducarouge  
(côté pair) ;  
Rue Victor Hugo (côté impair).

**Mme BIANCHI**

Rue Bartoli ;  
Levée du canal Latéral ;  
Rue des Perruts ;  
Rue du gazomètre  
(côté impair) ;  
Lotissement Le Grand Champ ;  
Résidence du Lycée.

**Mme LÉVITE**

Plateau de la Briérette :  
Rue Emile Zola (côté impair) ;  
Rue Lamartine ;  
Rue Pasteur ;  
Rue Pierre Curie ;  
Rue Marcellin Berthelot ;  
Rue Victor Hugo (côté pair) ;  
Rue Henri Perrot ;  
Rue Jean Marie Goyard.

**Mme CHUDY**

Centre-ville :  
Rue Guillemot ;  
Rue Bartoli ;  
Place de l'Église ;  
Rue nationale ;  
Rue du centre ;  
Rue de la Loire ;  
Place Vollat n°1 à 5.

**Mme GORDAT**

Quartier du Launay 2 :  
Rue Berlioz ;  
Rue Georges Brassens ;  
Rue Niepce ;  
Rue Edith Piaf ;  
Rue Jacques Brel ;  
Zone Ligerval - parc d'activité  
des Blattiers.

**Mme ROBERT**

Rue du Bac ;  
Rue Félix de Jubécourt ;  
Rue des Prés ;  
Rue Francis de Pressensé  
(côté impair).

**M. HAYNAU**

Rue de la Verne ;  
Rue du Port Championnet ;  
Rue du canal latéral ;  
Av. Général de Gaulle ;  
Rue Bartoli ; Rue de Pouilly ;  
Avenue des Platanes ;  
Rue du pont de Bourbon ;  
Rue Jean Jaurès.

**Mme ALBRECHT-MARC**

Rue du pont de Bourbon ;  
Avenue des Platanes ;  
Rue Honoré Thomas ;  
Rue Alexandre Dumaine ;  
Rue Georges Lafleur ;  
Place Marcellin Vollat.

**M. LEMAIRE**

Quartier de Neuzy 2 :  
Route des Sables (côté  
impair) ; Lotissement  
Champ du bois ;  
Rue de la Trêche ;  
Chemin du Courteau ;  
Rue des Myosotis ; Vigny  
Route de Gueugnon  
(côté pair).

**Mme CASCIANO**

Quartier de la Motte Verte ;  
Rue Georges Boyer ;  
Rue de la Chevrette ;  
Rue de la Crue ;  
Rue de la Dombe ;  
Place de la Grève ;  
Rue du pont de Bourbon  
(côté impair).

**M. BONNOT**

Plateau de La Briérette :  
Rue Léon Pic ;  
Rue des Blattiers ;  
Lotissement des Saules ;  
Rue Gauthery. ...

**M. DAGAIN**

Les Alouettes ;  
Route de Roanne ;  
Rue de la Fontaine ;  
Rue des Perruts ;  
Les Carrage du Haut ;  
Les Bois de la Motte ;  
La grange des Bois.

**Mme LEMAIRE**

Quartier de la Plaine 2 :  
Rue de la Plaine ;  
Rue Ampère ;  
Rue Lavoisier ;  
Rue B. Pascal ;  
Rue Massenet ;  
Rue Parmentier ;  
Rue Jules Ferry.

**Mme MATRAS**

Quartier du Launay 1 :  
Rue de Robinson ;  
Résidence Les Charmilles ;  
Les Pins ;  
Les Lilas ;  
Rue du gazomètre (côté pair) ;  
Rue Berlioz.

**M. LARUE**

Quartier de la Plaine 1 :  
Rue des acacias ;  
Rue Blaise Pascal ;  
Rue Molière ;  
Rue des Chênes ;  
Rue des Cèdres ;  
Rue Molière ; Rue Cassin ...

**M. BIANCHI**

Rue François Ducarouge  
(côté impair) ;  
Rue Francis de Pressensé ;  
Cité Bel Air ;  
Cité Arroux.

**Mme BONNET**

Quartier de Neuzy 1 :  
Route des Sables (côté pair) ;  
Rue des Champs ;  
Rue du Gymnase ;  
Rue des Varennes ;  
Rue de la Rigole ;  
Hameau des Capucines ;  
Rue des Genêts ;  
Lotissement « Le Verne ».

**Mme DA SILVA**

Le Verdier ;  
Rue de la Passerelle ;  
Rue de l'Arroux ;  
Rue de la Bourbince ;  
Route de Gueugnon  
(côté impair) ;  
Rue des Lasserots ;  
La Salle ; Le Garochet.

**Mme BORROT**

Cité de la Faïencerie ;  
Résidence « Le Revernay » ;  
Rue du Tonkin.



**Pour tous renseignements :**  
**Service Population :**  
**03 85 53 73 11/12**



▲ Véritable institution au sein du patrimoine économique local, Le Laboureur, atelier de confection spécialisé dans le vêtement de travail, créé à Digoin et dirigé depuis 1988 par Jean-Charles Zélanti, a été repris en septembre 2019 par Jean et Vianney Copleutre. Depuis, l'entreprise, véritable symbole du savoir-faire textile français, continue de se développer et de voir plus grand avec des opportunités de développement.



◀▲ Depuis mi-novembre, douze jeunes du Charolais-Brionnais ont intégré la première « Promo 16.18 » proposée à Digoin. Dans des locaux mis à disposition par la Mission locale, l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) dispense une formation de 28 heures hebdomadaires. Cette formation rentre parmi les mesures du plan « 1 jeune, 1 solution » lancé par l'État afin de lutter contre « le décrochage scolaire » et leur permettant de redéfinir un projet professionnel.

► Accueilli par la directrice du site Isabelle Philippe, le Préfet de Saône-et-Loire en a également profité pour visiter les locaux de Pôle emploi.



## Le Préfet de Saône-et-Loire À DIGOIN

**Le Préfet Julien CHARLES a consacré sa journée du jeudi 13 janvier à DIGOIN.**

Accueilli par David BÊME, Maire de Digoin, Thierry DESJOURS, conseiller départemental, Magali DUCROISSET, première adjointe au Maire et par le Sénateur Fabien GENET (en visioconférence), Julien CHARLES, accompagné de Géraldine VROLANT, secrétaire générale à la sous-préfecture de Charolles, a pu prendre connaissance de nombreux dossiers communaux actuellement en cours, tout comme il a été sensibilisé sur plusieurs sujets tels l'avenir de la filière céramique, l'emploi, la santé ou encore le suivi de la crise sanitaire sur la commune.

Après une présentation exhaustive de la ville de Digoin et de son riche patrimoine industriel et touristique, les élus ont évoqué un certain nombre de dossiers d'actualité comme :

- le contexte budgétaire de la ville ;
- le déploiement d'un programme d'attractivité commerciale et d'incitation à l'installation de nouveaux résidents ; les derniers projets d'aménagement ayant bénéficié de cofinancement de l'État (requalification complète des abords du Boulevard des Platanes ; installation d'un système de vidéo-protection ; aménagement du Bourg de Vigny...), etc.

Savoir-faire local, formation, économie, emploi, nouveaux aménagements... ont ensuite été à l'ordre du jour avec la visite de l'entreprise locale « Le Laboureur », la visite de l'équipe de l'AFPA missionnée sur le programme « promo 16-18 », installée dans les locaux de la mission locale rue de Plaine avant qu'Élus et Préfet ne se rendent dans les locaux de Pôle Emploi zone Ligerval. À l'issue de cette journée, le Maire et les élus de la ville de Digoin ont vivement remercié le Préfet de sa visite, placée sous le signe du développement territorial et économique. Quant à M. le Préfet, il s'est dit « heureux d'avoir pu découvrir la commune de Digoin », ses entreprises et les nombreux projets portés par ses acteurs locaux.

▼ Durant plus de 2 heures, les élus de la ville de Digoin ont échangé avec le Préfet sur les nombreux projets communaux en cours.



**Grand Charolais**  
MEMO TRI 2022  
DIGOIN

**ORDURES MÉNAGÈRES**

Zone 1 Zone 2  
LUNDI + VENDREDI MARDI + VENDREDI  
Collecte en porte à porte ou en point de regroupement.  
À déposer la veille au soir du jour de collecte.

**VOTRE DÉCHÈTTERIE LA PLUS PROCHE**  
Digoin

	1er avril au 31 octobre	1er novembre au 31 mars
Lundi	9h30-12h et 15h-18h	9h30-12h et 14h-17h
Mardi	9h30-12h et 15h-18h	9h30-12h et 14h-17h
Mercredi	9h30-12h et 15h-18h	9h30-12h et 14h-17h
Judi	/	/
Vendredi	9h30-12h et 15h-18h	9h30-12h et 14h-17h
Samedi	9h30-12h et 15h-18h	9h30-12h et 14h-17h
Dimanche	9h30-12h	9h30-12h

**VOS EMBALLAGES**  
Vos emballages sont collectés les **JEUDI**  
Collecte en porte à porte. À déposer la veille au soir du jour de collecte.

**COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS**  
Vos collectes sont maintenues sur les jours fériés 2022 !

Accès libre aux autres déchèteries du territoire. Retrouvez les horaires sur le site internet.

**CONTACT SERVICE ENVIRONNEMENT**  
Tél : 09.71.16.95.92 - Mail : environnement@legrandcharolais.fr  
www.legrandcharolais.fr - Rubrique Vivre au quotidien

◀ Votre « mémo-tri » sera disponible dès la semaine prochaine dans votre prochain numéro du Mag' ou sur le site internet [www.legrandcharolais.fr](http://www.legrandcharolais.fr). Site internet où vous pouvez également retrouver une vaste campagne de communication au sujet du tri et de ses conséquences.



▲ Augmentation des coûts réels de collecte (carburants) et de traitement (hausse de la TGAP) ; dégradation de la qualité du tri avec des impacts sur les aides perçues ; augmentation des coûts liés aux déchèteries sont autant de facteurs qui entraînent la hausse de la redevance.



◀ Par exemple, un foyer d'une personne en collecte en point de regroupement devrait acquitter la redevance annuelle la plus faible, de l'ordre de 152 € en 2022 (contre 122 € en 2021, soit une augmentation de près de 25 %), tandis qu'un foyer de 4 personnes ou plus desservi à raison de 2 collectes par semaine devrait acquitter la redevance la plus lourde de l'ordre de 299 € en 2022 (contre 249 € en 2021) soit une hausse de près de 20 %.

► Malgré tout, les élus ont fait le choix de maintenir le niveau de service en collecte et de conserver un parc de déchèteries sur plusieurs sites, répartis sur tout le territoire afin de garantir un service de proximité aux 40 000 habitants du vaste périmètre intercommunal (44 communes et 1 000 km²).



## Ordures ménagères : MOINS TRIER, C'EST PAYER PLUS !

**La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) va augmenter en 2022 pour les ménages du Grand Charolais. Cette nouvelle hausse se justifie par l'inflation liée au coût des prestations et l'augmentation exponentielle de la taxe TGAP décidée par l'État pour forcer au tri.**

Réunis fin décembre lors du dernier conseil communautaire 2021, les élus du Grand Charolais sont longuement revenus sur l'augmentation de la REOM. Sur ce sujet, le Président Gérald GORDAT précisait que « pour faire face à cette augmentation, il faut absolument être plus performant sur le tri. Il va falloir s'organiser pour mieux respecter les consignes de tri sélectif, trier dès 2023 beaucoup plus de choses (pots de yaourt, barquettes...) dans nos bacs jaunes, sur le site du Smevom (Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des ordures ménagères) et surtout améliorer la gestion des biodéchets... Cela représente aujourd'hui 30 % du poids des poubelles noires. Après un budget 2021 consacré aux ordures ménagères bouclé tout juste à l'équilibre, nous devons inciter les citoyens à mieux trier leurs déchets à la source ! »

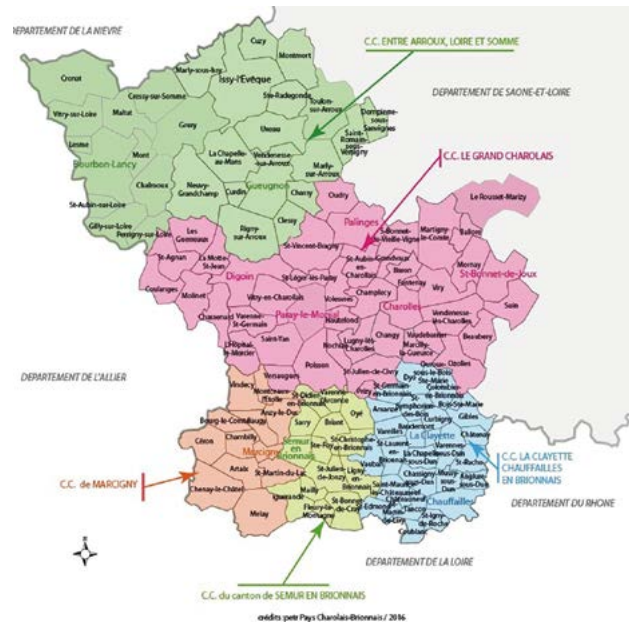
Les raisons de cette hausse ? Comme évoqué lors des dernières réunions de quartiers, Fabien GENET et David BÊME avaient déjà rendu compte des dernières réflexions du Grand Charolais : « à partir de 2022, la communauté de communes sera contrainte d'augmenter la redevance des ordures ménagères, car il y a

*l'inflation (hausse des carburants...) qui renchérit les prestations. Et puis, il y a une volonté nationale de changer les comportements en matière de recyclage et d'inciter les consommateurs et les producteurs à changer leur pratique. Pour cela, l'État a créé une nouvelle taxe : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), qui s'applique à tous les volumes de déchets non recyclables. De 23€ la tonne aujourd'hui, elle passera à 65€ la tonne en 2025. Cette augmentation qui concerne 10 000 tonnes sera donc imputée sur le montant de votre redevance afin que le budget s'équilibre... En tout état de cause, moins on trie, plus on paye ! »*

Pour Magali DUCROISET, Vice-Présidente en charge des finances au Grand Charolais, « Face à cette problématique qui préoccupe les élus depuis plusieurs mois, concernant la hausse de l'inflation et l'augmentation de la TGAP (qui devrait varier entre 20 et 25 % selon les cas), le seul levier pour les collectivités locales afin d'équilibrer le budget des déchets qui est autonome, c'est l'augmentation de la redevance. Si nous n'intervenons pas, le budget sera inévitablement en déficit ! »

## Le Pays Charolais-Brionnais : POUR VOIR PLUS GRAND !

Le Pays Charolais-Brionnais, c'est avant tout une collectivité aux multiples projets avec comme objectif d'offrir de la hauteur et de la lisibilité au territoire. Le pays représente un bassin de vie rurale de 89 000 habitants comprenant 129 communes dans 5 communautés de communes.



▲ Le Pays-Charolais Brionnais a été créé en 2004. L'objectif : faire ensemble ce qu'aucune communauté de communes ou commune ne pouvait faire seule, en rassemblant les élus dans une structure opérationnelle pour défendre les intérêts du territoire, et de répondre aux besoins de cohérence des politiques territoriales menées par les financeurs publics (Union Européenne, État, Conseil Régional et Départemental...)

Présidé par Jean-Marc Nesme, maire de Paray-le-Monial, le Pays Charolais-Brionnais est un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) au sein duquel siègent les élus de cinq communautés de communes du territoire.

Parmi les projets portés par cette structure figurent : un Contrat local de santé ; des Contractualisations avec l'État, la Région et l'Europe ;

un Pays d'Art et d'Histoire ; une candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore une Charte de Qualité Architecturale et Paysagère... Le Pays Charolais-Brionnais porte ainsi des projets dont les enjeux dépassent le stade communal ou intercommunal, avec comme objectif de gagner en lisibilité et attractivité.

Rapporteur du budget au sein du Pays, Fabien GENET souligne : « Cette collectivité permet de fonder des projets collectifs que les communautés de communes à elle seule ne pourraient porter à leur échelle. Les instances du Pays sont divisées en 4 catégories, le comité syndical, le bureau, les commissions thématiques et le conseil des maires qui regroupent les 129 maires du Charolais-Brionnais, ils se rencontrent et échangent sur les projets et les problématiques » avant d'ajouter : « le budget du Pays Charolais-Brionnais est alimenté par une cotisation annuelle des communautés de communes, proratisée par le nombre d'habitants. Le levier de financement, dit "PETR du Pays du Charolais-Brionnais" porte des contrats et des outils financiers permettant de financer des actions collectives et des projets d'investissement sur le territoire. Des fonds qui sont mobilisés entre autres pour des projets de la commune de Digoin. »

## GRETA : LANCEMENT D'UNE PLATE-FORME DES MÉTIERS DU SERVICE À LA PERSONNE

Grâce à son réseau d'une trentaine d'établissements scolaires adhérents et ses 5 antennes réparties sur la Saône-et-Loire dont une à Digoin, le GRETA 71 Sud Bourgogne dispose de plateaux techniques et de formateurs experts dans diverses spécialités.

Au-delà des formations diplômantes allant du CAP au BTS (et autres certifications), de nombreux modules sur-mesure sont créés afin d'apporter une réponse aux besoins les plus spécifiques et aux évolutions des missions dans le domaine professionnel.

Sur ce sujet, Nathalie BOTTAN, conseillère en Formation Continue au Greta de Digoin précise : « nos ressources permettent de proposer, sous divers financements et à tout public adulte (demandeurs d'emploi, salariés, personnes en reconversion, jeunes de moins de 26 ans) une offre très diversifiée de formations qualifiantes. Le réseau accueille également salariés et demandeurs d'emploi pour des accompagnements de démarche de Validation des Acquis de l'Expérience. Nous formons chaque année des centaines de personnes. »

Face au besoin de recrutement grandissant et afin d'apporter une réponse à cette problématique, une seconde session de plate-forme des métiers du service à la personne sera lancée mi-février à Digoin. Dans un secteur en pleine expansion, le GRETA recrute actuellement des candidats(es) intéressé(es) dans ce domaine.



◀ Nathalie BOTTAN, conseillère en Formation Continue au GRETA de Digoin

« Le réseau des GRETA de Bourgogne s'inscrit dans une démarche de promotion des métiers du social et de la santé pour répondre aux besoins croissants dans le domaine de la petite enfance, de l'aide à domicile et de la dépendance. Sa singularité est de pouvoir s'adapter aux besoins les plus spécifiques recensés permettant de réaliser des actions de qualité » souligne Nathalie BOTTAN.

Le parcours de formation sera ainsi constitué de trois semaines à temps plein sur le socle obligatoire puis de onze semaines en alternance (trois jours au centre et deux jours en entreprise) sur trois modules différents : l'entretien du cadre de vie, la préparation des repas, et l'aide à la toilette.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Greta - antenne Digoin au 03 85 53 77 10.**

Dispositif original proposé par le GRETA 71 - Sud Bourgogne, l'AFPA et l'IRFA, financé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et les OPCO du secteur de la santé pour former les futurs professionnels du domaine.

## Élections 2022

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

**Listes électorales : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022 !** Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin).

## Renouvellement de l'arrêté sur LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

La Préfecture de Saône-et-Loire a émis dernièrement un nouvel arrêté (BSCD n° 281/2021) prescrivant des mesures générales pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 dans le Département. À cet effet, la ville de Digoin tient à vous rappeler que le port du masque est toujours obligatoire sur l'ensemble du territoire communal (jusqu'au 31 janvier 2022 minimum) pour toutes les personnes âgées de onze ans ou plus, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public (à l'exception des personnes pratiquant une activité sportive). Toute infraction est passible d'une amende de 135 €.

## Attention TRAVAUX

Dans le cadre de son programme d'investissements 2022 d'entretien et d'amélioration de la voirie communale, la ville de Digoin a engagé d'importants chantiers pour une durée approximative de 2 mois chacun :

- Rue Honoré Thomas (dans sa partie comprise entre l'avenue des Platanes et la rue Georges Lafleur) puis rue de la Maternité et enfin rue Lafleur (dans sa partie comprise entre la rue H. Thomas et la place de l'Hôtel de ville).
- Travaux d'aménagement au Bourg de Vigny (réorganisation de la circulation, création de nouveaux stationnements, réfection de l'éclairage, enfouissement de réseaux, reprise des voiries...)
- Quant à l'avenue De Gaulle (dans sa partie comprise entre l'avenue des platanes et la Gare SNCF), d'importants travaux d'aménagement se dérouleront à compter de la semaine prochaine. Du 24 janvier au 18 février 2022, ce sont des travaux sur le réseau eau et assainissement qui auront lieu sur ce secteur (aux abords du carrefour de l'avenue des platanes du n°67 au n°71). Durant cette période, la circulation sera perturbée sur cet axe ; une déviation sera mise en place pour les véhicules provenant de la rue de la faïencerie. Ils de-



vront emprunter la rue du Tonkin, puis la rue du pont de Bourbon, avant de rejoindre l'avenue des Platanes. La circulation reste cependant accessible pour les véhicules provenant de l'avenue des Platanes pour rejoindre la route de Gueugnon. À compter du 15 février 2022 et jusqu'au mois d'avril 2022, toujours dans la partie comprise entre la Gare SNCF (passage à niveau) et l'avenue des Platanes, d'importants travaux de réfection de voirie viendront compléter ces travaux d'aménagement.

Pour permettre au personnel des entreprises de travailler en toute sécurité, il est demandé aux usagers et automobilistes de respecter la signalisation de déviation mise en place. Consciente des difficultés rencontrées par les riverains et automobilistes pendant la durée des travaux, la ville de Digoin vous remercie de votre compréhension.

## Les membres de l'équipe municipale « Génération Digoin 2020 » vous renouvellent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Après une année 2021 marquée par l'espoir d'une progressive sortie de crise avec la mise en place de la vaccination, nous espérons que 2022 nous permettra de réellement retrouver une vie normale. Nous tenons à remercier l'ensemble des Digoines et des Digoins pour la solidarité et le respect des règles sanitaires dont ils font preuve depuis ces nombreux mois, avec une pensée

particulière pour les professionnels de santé toujours aussi mobilisés et tous ceux qui doivent gérer cette crise.

Et si depuis près de deux ans notre équipe s'adapte à la crise sanitaire, pour continuer à assurer le fonctionnement du conseil municipal et des services, il nous est essentiel d'échanger avec vous pour poursuivre nos actions et concrétiser les projets de développement auxquels vous êtes attachés.

Nous restons pleinement mobilisés, à votre écoute et à votre service !

**Ensemble, toujours 100% motivés pour Digoin!**

Fabien GENET, sénateur, président du groupe « Génération Digoin 2020 » et les membres du groupe : David BÊME, Magali DUCROISSET, Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET, Lola RODRIGUEZ, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Thierry DESJOURS, Marie-Agnès FORGEAT, Jean-Paul MARTIN, Stéphanie NARBOT, Philippe PARIAT, Elisabeth DE ASCENSAO, Jean-Marc DATH, Alexandra PULCINA, François VIAL, Michèle DEVILLARD, Christophe ANTONUCCI, Véronique DA SILVA, Pascal DESCREAUX, Isabelle CHEMINAT, Pierre LACROIX, Manon SEFER, Cédric BERAUD, Aurore PURAVET, Yann BATHIARD, Jérôme ALVES



# THÉÂTRE

27 JANVIER - 20H30  
SALLE DES FÊTES

Colin fait sa rentrée dans un nouveau collège. Pas facile de passer du monde de l'enfance à celui des grands, surtout quand on est "différent". La route est semée d'embûches. Mais une rencontre déterminante avec son professeur de théâtre, figure paternelle et bienveillante, guidera ses pas vers un nouvel essor, comme une nouvelle naissance. Un spectacle drôle et poétique où un comédien seul en scène interprète une galerie de personnages hauts en couleur. Une histoire où chacun trouvera un écho à sa propre différence.

# DANS LA PEAU DE CYRANO

Durée : 1h10  
Tout Public  
Tarifs : de 5 à 10€

De et avec Nicolas Devort

SAISON  
CULTURELLE

2021/2022